

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Mouila : les magistrats appelés à plus de professionnalisme

Félicien NDONGO
Mouila/Gabon

NOMMÉS lors du dernier Conseil supérieur de la magistrature (CSM), du 30 août dernier, les magistrats affectés à Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié, viennent d'être renvoyés à l'exercice de leurs fonctions par Alain-Gorges Moukoko, le président de Chambre de la Cour d'appel judiciaire de Mouila.

La cérémonie d'installation du nouveau procureur général (PG), Francis Bouka Mombo, du conseiller au siège à la Cour

d'appel judiciaire, Mireille-Grâce Mougola Nzengue, et du président du tribunal de première instance de Mouila, Florence Sandzi, s'est déroulée en présence de la gouverneure de province, Paulette Mengue M'Owone.

Dans ses réquisitions, le procureur général, Francis Bouka Mombo, fraîchement installé, a exhorté ses collègues à plus de professionnalisme dans leur tâche quotidienne. Non sans indiquer que "la justice est au service du public et, comme tel, mon cabinet vous reste entièrement ouvert pour tous les besoins de services. Je vous invite



Les magistrats promus posant avec la hiérarchie et Mme la gouverneure.

Photo: Félicien Ndongo

Port-Gentil/Rentrée judiciaire: la procureure générale rapelle à l'ordre les OPJ



Le premier président de la Cour d'appel, Edouard Boubeya Sossi, lors de son propos.

à la rigueur au travail, au respect des règles et de l'éthique qui régissent notre noble profession." Le président de Chambre, Alain-Georges Moukoko, a, quant à lui,

rappelé que chaque circonscription judiciaire a ses spécificités. Aussi, a-t-il appelé le corps judiciaire de Mouila à la patience, l'humilité et la courtoisie. "Vous

devez avoir à l'esprit les termes du serment du magistrat. Car, on est magistrat, non pas pour soi-même, mais pour autrui", a-t-il rappelé.

Photo: Koumous

Serge YACKELE MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

LA rentrée solennelle de la Cour judiciaire d'appel de Port-Gentil a eu lieu récemment, en présence du gouverneur de la province de l'Ogooué-Maritime, Paul Ngome Ayong.

Après l'installation des magistrats promus, Édith Mvou Loubamono, la procureure générale (PG), a d'emblée remercié les plus hautes autorités du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) pour la confiance renouvelée. Remerciant, par la même occasion, les pouvoirs publics pour les travaux de réfection effectués au palais de Justice du tribunal de la capitale économique. La procureure générale a aussi salué les relations actuellement au beau fixe entre les magistrats et les avocats. Non sans souhaiter le maintien de la bonne collaboration avec les Officiers de police judiciaire (OPJ). Le magistrat en chef a d'ailleurs

attiré leur attention sur la question des contrôles sur la voie publique, tant décriés par les usagers. D'où le rappel au respect de la déontologie et de l'éthique à l'endroit des collaborateurs de la chaîne judiciaire.

Et le premier président de la Cour d'appel, Édouard Boubeya Sossi, de rassurer: "Notre mission ne consiste pas à aggraver des situations mais plutôt à aider à la mise en place d'un climat des affaires apaisé, à travers des décisions de justice objectives et équitables." Puis, d'indiquer que la juridiction de la cité pétrolière a traité et rendu plus de 536 décisions, toutes matières confondues.

Dans un cadre purement pédagogique, cette année, l'institution judiciaire de la commune de Port-Gentil étendra ses activités de sensibilisation à l'égalité des sexes et aux textes liés à la prévention des violences faites aux femmes, notamment à Gamba, chef-lieu du département de Ndougou.

